VILLE DU MONT-DORE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-quatre mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{eme} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{eme} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{eme} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{eme} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{eme} adjoint	Mme	POIA	lvy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{eme} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{eme} adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{eme} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale				•

Représentés:

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Rusmaeni SANMOHAMAT)

Mme Marguerite FILIMOHAHAU (procuration donnée à Lionel PAAGALUA)

M. Paul AUSU (procuration donnée à Michel BAUDRY)

Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)

- M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Nadine JALABERT)
- M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Raphaël TOFILI)
- M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mathieu GOYON)
- M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Nina JULIÉ)

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à Romuald PIDJOT)

Excusé:

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 25 Nombre de votants : 34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nadine JALABERT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION Nº 15 /22/III

APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 mars 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi nº 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 08/2022 du 17/03/2022.

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 mars 2022, et aplés en avoir délibéré,

DECIDE:

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

3 0 MAR, 2022

Article 1 : Le budget primitif annexe ordures ménagères de la Ville du Mont-Dore pour l'exercice 2022, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
002	Excédent d'exploitation reporté	11 453 609
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	345 000 000
	Total	363 953 609

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Chap. Intitulés		
011	Charges à caractères général	320 030 048	
012	Charges de personnel	15 549 173	
023	Virement à la section d'investissement	13 324 206	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	
	Autres charges de gestion courante	4 000 000	
67	Charges exceptionnelles	5 100 000	
	Total		

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
001	Excédent d'investissement reporté	4 282 534
021	Virement de la section d'exploitation	13 324 206
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
	Total	23 556 922

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	
	l - Total des opérations non-individualisées	7 500 000	
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	12 892 643	
13721	QAV NORD	2 500 000	
	II - Total des opérations individualisées	15 392 643	
	RESTES A REALISER	664 279	
	Total (I + II + RAR)	23 556 922	

- Article 2 : L'état détaillé des restes à réaliser 2021 visé par le comptable est annexé à la présente délibération, ils sont reportés comme suit :
 - 664 279 FCFP en dépenses d'investissement.

Article 3 : Est autorisé le versement des charges réelles du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour l'année 2022 à la somme de 5 100 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2022
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100 000
673	Titres annulés	5 000 000
	Total du chapitre 67	5 100 000

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Le Maire certifie que le présent acte ayant été transmis le 3 0 MAR 2022 au Commissaire Délégué et notifié le et/ou publié le 3 0 MAR 2022 est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 MARS 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

-Le Maire,

Eddie LECQUE

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

3 0 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations:

Subdivision Administrative Sud Trésorerie de la province Sud Direction des Finances et de l'Informatique (SF) Secrétariat Général (SAG : registre et affichage) Mairle du MONT DORE - Budget Annexe Ordures Ménagères CA 2021 Simulation par défaut

OL_SIMU

14/01/2022	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	1/1

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
DEPENSES INVESTISSEMENT		11 111 229	7 345 491		664 279
		11 111 229	7 345 491		664 279
Op. 10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	11 111 229	7 345 491		664 279
Art 2188	Autres immobilisations corporelles	11 111 229	7 345 491		664 279

Eddie MARDII
Contrôleur des Finances Publiques

Pour le Maire et par délégation. Le 1^{et} Adjuste

Jean Jacques AFCHAIN

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonis

3 0 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ